



Département Formation

Immeuble Jacques BONNO - I.J.B.
Bât. B 1^{er} étage - Rue Bernière à Pirae
(à côté du Stade Pater)

☎ 40 43 86 46 ou 40 43 86 48

Email : weillina.reva@jeunesse.gov.pf

FORMATION AU B.P.P.E.S.

Brevet Professionnel Polynésien d'Éducateur Sportif

MENTION « TENNIS »

du 08 octobre 2018 au 29 mars 2019

PRESENTATION DE LA FORMATION

CALENDRIER

Les 27 et 28 juin 2018 : Test technico-tactique de niveau 15/4

⇒ pré-requis pour entrer en formation organisé par la Fédération tahitienne de Tennis

Du 4 juin au 3 août 2018 : inscription

Du 20 au 24 août 2018 : sélection pour entrer en formation et positionnement des admis

Du lundi 8 octobre 2018 au vendredi 29 mars 2019 : formation (25 semaines)

PRESENTATION DU DIPLOME

LE BREVET PROFESSIONNEL POLYNESIEN D'EDUCATEUR SPORTIF (BPPE) MENTION TENNIS est un diplôme de NIVEAU IV (baccalauréat) créé par la Polynésie française en 2017.

IL EST REGLEMENTE PAR :

- l'arrêté n°321 / CM du 19 mars 2015 portant création et organisation du **BPPE** ;
- l'arrêté n°926 / CM du 22 juin 2017 portant création et organisation de la **MENTION « TENNIS »** du BPPE.

Le diplôme confère à son titulaire des **COMPETENCES POUR** :

- **ENCADRER, ANIMER ET ENSEIGNER EN AUTONOMIE** des activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités du Tennis à l'égard de tout public, en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- **CONDUIRE DES CYCLES D'ENTRAINEMENT ET DE PERFECTIONNEMENT** individuels et collectifs à finalité compétitive ;
- **PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE** organisatrice de l'activité, notamment à l'organisation des activités et à l'entretien du matériel et des installations

PUBLIC CIBLE PAR LA FORMATION

La formation s'adresse à des stagiaires âgés de 18 ANS MINIMUM à l'entrée en formation, qui sont :

- soit **SANS EMPLOI**, pratiquant régulièrement le tennis et ayant un **PROJET PROFESSIONNEL** dans ce champ ;
- soit **ENSEIGNANTS DU TENNIS MAIS SANS QUALIFICATION PROFESSIONNELLE** permettant cet enseignement ;
- soit en situation professionnelle dans un autre secteur, ayant un **PROJET DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE**.

Pour des motifs tant pédagogiques que techniques, elle accueillera **16 STAGIAIRES AU PLUS** à temps plein.

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Pour être candidat, il faut :

1) SOIT ETRE TITULAIRE :

- du brevet d'initiateur fédéral de Tennis délivré par la Fédération tahitienne de tennis ;
- du brevet d'initiateur de Tennis 1^{er} degré délivré par la Fédération française de Tennis ;
- du CQP (certificat de qualification professionnelle) « assistant moniteur de Tennis » ;

SOIT JUSTIFIER D'UNE EXPERIENCE D'ENCADREMENT de 400 heures minimum auprès d'un ou plusieurs clubs, situés ou non en Polynésie française ;

2) ET :

- soit être classé ou avoir été **CLASSE 15/4** minimum ;
- soit **REUSSIR UN TEST TECHNICO-TACTIQUE** justifiant d'un niveau de jeu correspondant au classement 15/4.

SELECTION A L'ENTREE EN FORMATION

Les épreuves de sélection ont pour objectif de retenir les candidats les plus **APTES** et les plus **MOTIVES**.

Le niveau technique du candidat étant garanti par les exigences préalables à l'entrée en formation, la sélection repose sur :

1) UNE EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Le candidat répond à des questions à partir d'un texte en relation avec le sport.

L'objectif est de sélectionner des candidats aptes à participer à cette formation de niveau IV, capables de :

- comprendre un texte, en repérer les éléments pertinents,
- exposer clairement un point de vue, l'argumente de façon cohérente,
- rédiger de façon lisible et compréhensible.

2) UN ENTRETIEN DE MOTIVATION

Le candidat participe à un entretien avec des membres du jury, ayant pour objectif d'évaluer son projet professionnel, son expérience, son niveau de pratique ainsi que ses motivations.

POSITIONNEMENT DES ADMIS EN FORMATION

Programmée tout de suite après l'admission en formation, le positionnement a pour objectif de situer le candidat admis par rapport au référentiel du diplôme afin d'établir un **PARCOURS INDIVIDUALISE DE FORMATION**.

A l'issue du positionnement, l'I.J.S.P.F. propose au futur stagiaire :

- soit de suivre la formation dans son intégralité ;
- soit d'être allégé d'une partie de la formation.

Attention ! Les allègements ne dispensent pas des épreuves de certification.

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

La formation (hors allègements) comprend :

- **357 HEURES** en Centre de formation, dont :
 - ⇒ **327 HEURES DE COURS SUR 5 MODULES DE FORMATION (M.F.)**
 - ⇒ 30 heures réservées à la coordination pédagogique ;
- **415 HEURES DE STAGE PRATIQUE (ou 150 heures minimum pour les non demandeurs d'emploi)**
- **30 HEURES DE FORMATION AU BREVET FEDERAL** d'arbitre ou juge-arbitre.

	VOLUMES HORAIRES	
M.F.1 Communication et gestion de projet	66	
M.F.2 Secteur d'activité et cadre réglementaire	54	
M.F.3 Connaissance et gestion du public	73,5	
M.F.4 Approche pédagogique en tennis	82,5	
M.F.5 Entraînement et perfectionnement sportifs en Tennis	51	
Sous-total M.F.	327	
Coordination pédagogique	30	
Total Centre de formation	357	
Stage pratique	415	(ou 150h minimum)
Formation fédérale d'arbitre et juge-arbitre	30	
TOTAL GENERAL	802	

UNITES CAPITALISABLES (U.C)

Le diplôme s'obtient par capitalisation de **6 UNITES** :

UNITES CAPITALISABLES TRANSVERSALES	UC1 : participer au fonctionnement de la structure
	UC 2 : conduire un projet d'action
	UC 3 : préparer une action d'animation
UNITES CAPITALISABLES SPECIFIQUES A LA MENTION « TENNIS »	UC 4 : encadrer un groupe dans la mention
	UC 5 : conduire une action éducative dans la mention
	UC 6 : conduire un cycle de perfectionnement sportif dans la mention

⇒ Les évaluations sont organisées **EN COURS DE FORMATION**.

⇒ Sous réserve de validation par le jury d'examen, les U.C. seront évaluées via **3 EPREUVES** :

ÉPREUVES CERTIFICATIVES	NATURE DE L'ÉVALUATION	UNITÉS DE COMPÉTENCES CERTIFIÉES
EPREUVE 1 Conception et mise en œuvre d'un projet de développement ou de promotion du tennis	Production d'un dossier portant sur l'organisation d'un projet réalisé au sein de sa structure : école, club, fédération	UC1 Etre capable de participer au fonctionnement de la structure
	Présentation du bilan et entretien	UC2 Etre capable de conduire un projet d'action
EPREUVE 2 Conception et mise en œuvre d'un cycle d'apprentissage en tennis	Production d'un document sur un cycle de séances d'apprentissage avec progression pédagogique adaptée au public	UC3 Etre capable de préparer une action d'animation
	Conduite d'une séance , suivie d'un entretien	UC4 Etre capable de d'encadrer un groupe en tennis
EPREUVE 3 Conception et mise en œuvre d'un cycle d'entraînement en tennis	Production d'un document sur un cycle de séances d'entraînement avec progression pédagogique adaptée au public	UC5 Etre capable de conduire une action éducative en tennis
	Conduite d'une séance , suivie d'un entretien	
		UC6 Etre capable de conduire un cycle de perfectionnement sportif en tennis

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DE LA FORMATION

La formation dure **25 SEMAINES A TEMPS COMPLET, DU 8 OCTOBRE 2018 AU 29 MARS 2019, EN ALTERNANCE** entre :

- formation en Centre, à l'I.J.S.P.F.,
- et stages au sein d'établissements scolaires et de clubs de tennis, préalablement agréés.

Lors des semaines d'alternance :

- **LES COURS SONT PROGRAMMES LE MATIN**, par séquences de 3 heures, de 9h00 à 10h30 et de 10h45 à 12h15,
- Le stage pratique est à réaliser les après-midis, voire le samedi matin.

PLANNING HEBDOMADAIRE

S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13
du 08/10/ 2018 au 26/10			du 29/10 au 03/11	du 05 au 09/11	du 12/11 au 07/12				du 10 au 21/12	du 24/12/18 au 05/01/ 2019		
Centre			Stage en club	Formation fédérale	Alternance Centre et stage en Club et scolaire				Centre	Stage en club		
S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	
du 07/01 au 16/02							du 18 au 23/02	du 25/02 au 29/03/ 2019				
Alternance Centre et stage en Club et scolaire							Stage en club	Alternance Centre et stage en Club et scolaire				

 Vacances scolaires

CONTENUS DE FORMATION

M.F.1 COMMUNICATION ET GESTION DE PROJET (66 HEURES)

1. Production de documents à l'aide de l'outil informatique
2. Utilisation d'internet pour constituer une base documentaire
3. Techniques de communication orale
4. Méthodologie de projet
5. Organisation d'un évènement

M.F.2 SECTEUR D'ACTIVITE ET CADRE REGLEMENTAIRE (54 HEURES)

1. Forme juridique des structures d'emploi du B.P.P.E.S.
2. Règlementation des établissements accueillant du public
3. Tennis dans le cadre scolaire
4. Fédération Tahitienne de Tennis
5. Matériel, sécurité et gestion des risques
6. Histoire, équipements et règles du tennis
7. Esprit sportif et la valeur du sport
8. Dopage et comportements à risque
9. Principes de laïcité

M.F.3 CONNAISSANCE ET GESTION DU PUBLIC (73,5 HEURES)

1. Caractéristiques du pratiquant
2. Fonctionnement anatomo-physiologique du pratiquant
3. Publics particuliers
4. Tennis et Handicap
5. Tennis ado et Galaxie Tennis
6. Beach tennis / Street tennis

M.F.4 APPROCHE PEDAGOGIQUE EN TENNIS (82,5 HEURES)

1. Approche générale de l'enseignement
2. Action pédagogique selon le milieu d'intervention et le niveau des pratiquants
3. Individualisation de l'entraînement
4. Managérat en compétition

M.F.5 ENTRAINEMENT ET PERFECTIONNEMENT SPORTIFS EN TENNIS (51 HEURES)

1. Fondamentaux du tennis
2. Conception de l'entraînement
3. Préparation physique du tennisman
4. Développement des qualités mentales

COUTS DE FORMATION ET POSSIBILITES DE PRISE EN CHARGE

Se renseigner directement auprès du Département Formation de l'I.J.S.P.F.

Les coûts de formation sont estimés à environ **4 000 000 F**.

Le Pays contribuant, via l'I.J.S.P.F., au financement de cette action à hauteur de, environ, 1 500 000 F, **la participation financière par stagiaire est évaluée à 260 000 F**.

Les stagiaires bénéficiant du statut de **« demandeurs d'emploi en formation professionnelle »** du S.E.F.I. devraient bénéficier :

- d'une **PRISE EN CHARGE PRATIQUEMENT TOTALE DES COUTS DE FORMATION**, une participation financière étant néanmoins demandée au stagiaire ;
- et d'une **INDEMNISATION MENSUELLE** brute de 80 000 F à 100 000 F CFP, selon l'âge et le fait d'avoir ou non un ou des enfants à charge.
 - ❖ 70 000 F pour les 18 à 25 ans sans enfant à charge ;
 - ❖ 78 000 F pour les 18 à 25 ans avec enfant(s) à charge ;
 - ❖ 82 000 F pour les 26 ans et plus sans enfant à charge ;
 - ❖ 90 000 F pour les 26 ans et plus avec enfant(s) à charge.